

Guide des dispositifs pour l'Europe et l'international

Dispositif	Etes-vous éligible ?	Votre demande est-elle éligible ?	Quel est le montant de l'aide éligible ?
<p>Aide à la mobilité pour l'art contemporain hors Région : Résidences, salons et foires d'art contemporain, coopération nationale et internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personne morale de droit public - Entreprise <p>Siège social du bénéficiaire en Occitanie Pour les artistes porteurs de la demande : être assujettis ou affiliés à la Maison des artistes ou à l'AGESA ou titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur d'art</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité des artistes vers des résidences hors région (en France ou à l'étranger) avec une durée minimum en résidence de 15 jours - Mobilité des galeries et artistes sur des salons, foires ou marchés professionnels d'art contemporain en France ou l'étranger - Projets de coopération nationale et internationale portés par des réseaux professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant défini en fonction de la dimension du projet - Aide complémentaire pouvant être attribuée pour la mise en œuvre d'un projet participant à un programme européen
<p>Aide à la mobilité et à l'export des maisons d'édition</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise/Librairie <p>Siège social du bénéficiaire en Occitanie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manifestations se déroulant sur le territoire français (hors Occitanie) ou se déroulant hors des frontières françaises (enjeux de marché) - Demande déposée obligatoirement avant la date de la manifestation - Maximum trois manifestations aidées par an 	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum 500 € - Maximum 6 000 € par an et par entreprise <p>Auteurs rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 70 % - Maximum 2 000 € par manifestation <p>Auteurs non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 60 % - Maximum 2 000 € par manifestation